

# Les Laïcs Missionnaires Comboniens dans les trois derniers chapitres MCCJ 1997 – 2003 – 2009 – 2015

## LES ACTES DU CHAPITRE: XVe Chapitre Général 1997

---

**11.** L'Église tout entière se découvre missionnaire: de nouveaux apôtres surgissent ainsi que de nouvelles formes d'annonce; ... les laïcs se font charge de la mission en première personne (cf. RM 71-72).

**72.** Comboni partagea son oeuvre avec d'autres: c'est la sagesse de celui qui reconnaît ses limites et est ouvert aux capacités des autres. Il ressentait d'une manière impérative la nécessité d'unifier toutes les énergies intéressées à l'Afrique. Il unifia donc autour de lui tous ceux qui en quelque manière que se soit pouvaient contribuer à la régénération du continent (hommes et femmes, prêtres, laïcs, religieux, africains ou européens). Toujours dans ce but, il garda des contacts très suivis avec beaucoup d'institutions, en encourageant la coopération entre elles en vue d'en accroître l'efficacité apostolique.

**79.** Au niveau local nous promovons la formation de "communautés apostoliques" formées d'agents pastoraux qui travaillent au même endroit (prêtres, religieux et religieuses, laïcs missionnaires, catéchistes, etc.). Ce modèle de communauté se caractérise par l'harmonie et l'esprit d'amitié et comprend des activités de programmation, des moments de révision du travail pastoral, des rencontres de prière et quelque forme de communion des biens, tout en respectant l'autonomie de chaque groupe (cf. RV 68).

### Famille Combonienne

**80.** Au niveau des institutions missionnaires, nous favorisons en particulier la collaboration avec les Missionnaires Comboniennes, les Missionnaires Séculières Comboniennes et les Laïcs Missionnaires Comboniens. Comboni n'est pas seulement le fondateur des deux Instituts originaires, mais aussi l'inspirateur d'une mission unitaire qui impliquait dans le travail la religieuse comme le laïc, le prêtre comme le frère. Nous voulons rechercher une communion toujours plus grande avec les différentes expressions de la Famille Combonienne en en partageant les milieux d'engagement, les projets d'animation, etc.

**81.** Remercions le Seigneur pour tant de laïcs qui aident avec désintéressement nos communautés et collaborent avec nous en partageant la spiritualité combonienne et le service missionnaire.

### LAÏCS MISSIONNAIRES COMBONIENS

**82.** Tout le peuple de Dieu est appelé à vivre la mission évangélicatrice de l'Église. Sur ce principe Comboni a fondé son travail. Parmi ses collaborateurs, il a eu des laïcs qu'il considérait importants pour l'évangélisation et l'animation missionnaire de l'Église.

**83.** Les Laïcs Missionnaires Comboniens (LMC) participent à l'activité missionnaire de l'Église selon le charisme du fondateur (cf. RV 14; 77.6). Pour le peuple de Dieu ils représentent un signe de coopération avec les églises locales où la famille combonienne est engagée. Dès que chaque église locale a besoin soit de partager soit de recevoir, les LMC peuvent venir de toute province combonienne et être envoyés à n'importe laquelle.

**84.** Le chapitre de 1991 a décrit les motivations pour un engagement plus direct dans le projet et a donné des directives pratiques (cf. AC '91, 60-63). Depuis lors, différents groupes de LMC se sont développés en enrichissant le charisme du fondateur au-delà des limites de notre Institut (cf. AC '91, 61.3; VC 54).

**85.** Les expériences de ces six dernières années nous encouragent à poursuivre le projet des LMC. Il existe cependant des difficultés et des questions que l'on doit éclaircir soit du côté des LMC soit celui des provinces comboniennes :

- l'identité des différents modèles de missionnaires laïcs ;
- leur préparation religieuse, missionnaire, culturelle et professionnelle ;
- le rapport entre l'Église qui envoie et celle qui accueille ;
- le rapport entre les provinces comboniennes qui envoient et celles qui accueillent ;
- le rapport avec la communauté combonienne locale ;
- leur insertion dans les communautés apostoliques.

**86.** Le pluralisme du projet LMC, même s'il donne à la mission une richesse humaine au niveau des personnes et de projets, demande une certaine vision unitaire et donc une définition des points essentiels communs à tous les groupes LMC.

### **Dimension laïque**

**87.** L'engagement des LMC est soutenu par la foi au Christ et par le fait d'appartenir à l'Église. Fondamental devient le témoignage de vie chrétienne laïque pour transformer, de l'intérieur, avec les valeurs du Royaume, les réalités séculières.

**88.** Leur service missionnaire n'est pas un projet individuel, mais bien plutôt communautaire. Ceci demande une formation à vivre et travailler en communauté, soit comme groupe de LMC soit dans leurs relations avec les comboniens et d'autres agents pastoraux (communauté apostolique) dans le contexte des programmes de l'Église locale.

### **Dimension missionnaire**

**89.** Les LMC se rendent disponibles au service missionnaire dans le monde selon le charisme de Daniel Comboni et sont prêts à se rendre *parmi les peuples et les groupes humains qui ne sont pas encore ou pas assez évangélisés* (RV 13; cf. 15).

**90.** Dans certaines provinces, à côté des LMC, il y a d'autres groupes de laïcs qui soutiennent ce projet, travaillent à l'animation missionnaire au niveau local et desquels peuvent surgir d'autres LMC.

**91.** La vocation missionnaire laïque se réalise :

- par la sensibilité et l'ouverture à d'autres cultures et la capacité de s'adapter à leurs valeurs, rythmes de vie différents, coutumes, expressions communautaires et religieuses, etc.;
- dans le témoignage personnel et dans la capacité de vivre sa foi avec la communauté chrétienne, dans l'animation missionnaire de l'église locale et dans la formation des agents pastoraux;
- dans le travail professionnel au service de la promotion humaine, dans l'engagement socio-politique pour la justice et la paix, dans la formation professionnelle des cadres locaux.

### **Dimension combonienne**

**92.** Les LMC s'insèrent dans la famille combonienne par la connaissance du fondateur et l'identification avec son charisme et sa spiritualité. Ceci se traduit :

- dans le choix préférentiel pour les pauvres ;
- dans la vie communautaire ;
- dans l'étroite collaboration avec la communauté combonienne locale et provinciale.

**93.** Le chapitre demande aux provinces d'évaluer et - si nécessaire - revoir leurs programmes pour les LMC. Toute province peut établir d'autres critères et d'autres principes d'accueil et d'envoi des LMC en les notifiant à tout l'Institut.

**94.** Que le "Comité pour les laïcs" formé par l'ancien CG soit réorganisé et enrichi avec d'autres laïcs et missionnaires comboniens pour poursuivre la tâche qui lui a été confiée par lettre du CG du 6 janvier 1994.

**97.** Cependant, à côté des difficultés, de nouvelles opportunités surgissent:

- la nouvelle prise de conscience de la responsabilité missionnaire des laïcs;

**104.** Que l'animateur missionnaire aux différents niveaux:

**104.5** Intègre les laïcs, nos collaborateurs, dans les initiatives d'AM, de manière à répondre d'une façon plus efficace aux demandes de ce service qui est le nôtre, en assurant aussi sa continuité.

## LES ACTES DU CHAPITRE: XVI<sup>e</sup> Chapitre Général 2003

---

### B) Le contexte ecclésial

**10.** Positivement nous mettons en évidence les groupes et mouvements de laïcs engagés sur le plan social et ecclésial, la naissance d'une nouvelle ministérialité, la participation active des femmes et des jeunes et l'engagement dans le dialogue œcuménique et inter-religieux.

**12.** Plusieurs chrétiens, pasteurs, consacrés et laïcs sont en train de reprendre conscience de leur vocation prophétique et missionnaire. Ils se mettent à l'écoute du cri des pauvres, *lieu théologique* privilégié et *visage souffrant* du Christ, en faisant une claire option pour eux, ils s'engagent dans des initiatives de JPIC. L'Eglise devient ainsi un peuple messianique, pascal et missionnaire.

**42.** Le *Plan* de Comboni et notre tradition sont les sources principales de la méthode missionnaire. En nous y inspirant et en œuvrant toujours de manière communautaire pour rendre présents Jésus Christ et son Royaume:

**42.3** nous travaillons dans l'Eglise locale en collaboration avec toutes les forces, selon les différents charismes et ministères: clergé, instituts religieux, laïcs, organismes et mouvements qui s'engagent en faveur de la dignité humaine;

### Projets de promotion humaine

**50.** Qu'on favorise des *équipes* de Frères engagés dans des projets de promotion humaine. Qu'ils soient une des priorités dans leur affectation – surtout pour la première – en tenant compte de la profession de chacun.

Que les projets répondent aux critères suivants:

**50.3** selon la tradition combonienne qu'ils soient ouverts à la collaboration avec d'autres forces locales et missionnaires, spécialement les LMC;

### Dans la communauté combonienne

**99.** Les différents ministères interagissent de manière complémentaire dans la communauté apostolique.

**99.3** «*Le ministère des Laïcs Missionnaires Comboniens est une participation à l'activité missionnaire de l'Eglise selon le charisme du Fondateur*» (AC '97 n. 83). Motivés par la foi au Christ et par l'appartenance à l'Eglise, ils collaborent du dedans à la transformation des réalités séculières avec les valeurs du Royaume de Dieu (cfr. AC '97 n. 87).

Nous collaborons dans leur promotion et formation et nous les aidons à rejoindre une plus grande autosuffisance.

### 100. Dans la communauté ecclésiale

**100.3** Dans la même ligne, nous devons promouvoir, plus décidément, les structures locales qui préparent laïcs et agents pastoraux pour une participation toujours plus qualifiée dans l'évangélisation et la promotion humaine.

**101.4** animer des laïcs engagés et compétents qui sachent donner un cœur à un système qui propose le profit individuel comme valeur absolue et méconnaît la place centrale de la personne et du bien commun.

**105.** Avec l'AM, depuis toujours partie intégrante de notre identité (cfr. AC '97 nn. 95-106), nous aidons l'Eglise locale à s'ouvrir à la dimension missionnaire *ad gentes* et nous sommes instrument de communion et de partage entre toutes les Eglises (RV 72) comme a fait notre Fondateur, dès le commencement.

**105.7** Qu'il y ait dans ce secteur la préoccupation de collaborer avec les organismes missionnaires et pour les vocations, diocésains et locaux, et d'impliquer le plus possible les laïcs, singulièrement et

comme groupes.

## **Laïcs Missionnaires Comboniens**

**125.** Nous confirmons la validité de la réflexion et des propositions du dernier Chapitre à propos des LMC (AC '97 nn. 82-94).

**126.** Nous appuyons le désir du comité central des LMC de réaliser deux projets pilotes au cours de six prochaines années, l'un en Afrique et l'autre en Amérique; ainsi que sa proposition de convoquer la quatrième assemblée générale pour les LMC en 2004.

## **LES ACTES DU CHAPITRE: XVIIe Chapitre Général 2009**

---

### **Une Identité professée**

#### **C. Les éléments inspirateurs**

**5.6** Nous confirmons notre volonté d'être un "cénacle d'apôtres" (E. 2648; 4088):

c. nous partageons le charisme avec les autres membres de la Famille combonienne. (Les Comboniennes, les Séculières, les LMC);

#### **Identité et appartenance à l'Institut**

**9.** Pour réaffirmer le sens d'appartenance entre mémoire et prophétie:

**9.3** Favoriser la communion et la collaboration avec les autres membres de la Famille Combonienne (Comboniennes, Séculières, LMC) et partager notre charisme avec les laïcs.

#### **Requalification et choix prophétiques**

**62.** *Evaluation et requalification de nos présences selon les conventions établies.*

**62.4 Europe:** situations de frontière dans l'Eglise et dans la société, AM, JPIC, immigrés, collaboration avec les LMC et révision des structures matérielles.

### **Animation Missionnaire**

**68.** *Renouveler notre Animation Missionnaire*

**68.1** Que l'AM choisisse parmi ses objectifs la création de réseaux de solidarité entre les Eglises au bénéfice des personnes les plus délaissées, en collaboration avec les forces apostoliques existantes et en particulier avec les Laïcs.

### **D. Orientations pour la programmation et choix opérationnels**

**178.** *Prendre soin de la personne des confrères âgés et des malades*

**178.6** La collaboration avec les volontaires laïcs pour l'assistance aux confrères âgés et malades est déjà une tradition positive et très appréciée. Que les CP continuent à la favoriser et à l'encourager.

### **E. Choix opérationnels**

**189.** Au cours du sexennat, que les Circonscriptions qui n'ont pas encore de LMC autochtones fassent tout le possible pour favoriser leur présence et leur formation.

## **LES 14 PRIORITES : MISSION**

### **Evaluation de nos présences (62)**

**5.** Evaluation et requalification de nos présences selon les conventions établies avec l'Eglise locale.

**5.4 Europe:** situations de frontière dans l'Eglise et dans la société, AM, JPIC, immigrés, collaboration avec les LMC et révision des structures matérielles.

# LES ACTES DU CHAPITRE: XVIIIe Chapitre Général 2015

Extrait du compte rendu du chapitre où, d'une façon ou d'une autre, la référence au LMC ou au travail comme famille Combonienne est fait.

## LES PERSONNES

**34.** Nous sommes sollicités à redécouvrir la famille combonienne (MCCJ, SMC, MSC e LMC) comme le lieu charismatique en dehors duquel nous ne pouvons pas cueillir dans sa plénitude l'intuition prophétique de saint Daniel Comboni.

**35.** Nous reconnaissons le chemin réalisé par les Laïcs Missionnaires Comboniens (LMC) et nous pensons de continuer à accompagner ces processus de formation, de structuration et d'autosuffisance qui aident à consolider leur identité en tant que famille laïque, missionnaire et combonienne au service de la mission. Sur ce chemin nous sommes guidés par les accords assumés par les LMC eux-mêmes dans les différents Pays et au niveau international.

## Indications opérationnelles

### A. LA MISSION

#### 44. Réflexion et révision des engagements

**44.14** Le Chapitre encourage de nouvelles formes de communion où des MCCJ, SMC, MSC et LMC, dans le respect de leur identité, puissent vivre dans des communautés inspirées par le charisme de Comboni et par la passion pour l'annonce.

**44.15** Le Chapitre reconnaît aussi l'émergence de nouvelles formes de communautés – inter-congrégationnelles et ouvertes aux Laïcs – comme de possibles modèles de "communion en mission".

#### 46. La mission Combonienne en Europe

46.4 Cette requalification devra valoriser la pastorale des jeunes, l'accompagnement des vocations et l'animation des groupes ecclésiaux qui partagent le charisme combonien comme une forme d'évangélisation.

#### 45. Evangélisation et services pastoraux spécifiques

**45.3** Un chemin important pour requalifier notre présence missionnaire est l'option pour des services pastoraux spécifiques: le dialogue inter-religieux, JPIC, l'éducation, la santé, les médias, l'animation missionnaire, la pastorale urbaine, la pastorale au milieu des peuples indigènes, les afro, les pasteurs nomades, les réfugiés et les jeunes.

- Ces services pastoraux sont en ligne avec les priorités continentales (AC '03, n. 43 et 50; AC '09, n. 62 et 63), partagés par plusieurs circonscriptions et vécus avec une collaboration davantage élargie au niveau interprovincial ou continental.
- De cette manière, tout en réduisant les communautés dans chaque Pays, en travaillant en réseau (la famille combonienne, d'autres agents pastoraux, des organisations, des centres de réflexion et de recherche), nous pourrions développer une pastorale spécifique.
- Outre les spécialisations prévues au niveau de circonscription, il sera possible de partager des personnes et des compétences, et de planifier des spécialisations au niveau interprovincial.

### C. LA RÉORGANISATION

#### La Coordination de l'Institut et la Direction Générale

**64.** Le Chapitre décide l'unification des secrétariats généraux de l'évangélisation et de l'animation missionnaire et des secteurs de JPIC et des LMC, dans un unique "Secrétariat général de la mission", dirigé par un Secrétaire général de la mission. Celui-ci travaille en équipe avec d'autres confrères, selon les dispositions du Directoire établies par le CG dans ce but.